

Avis Citoyen

sur l'élaboration stratégique du futur Schéma
d'Aménagement et de Gestion des Eaux
du bassin versant de la Scarpe amont



Quels regards
portons-nous sur
les scénarios alternatifs
élaborés par les commissions
thématiques et la CLE ?

Quelles nouvelles orientations
proposons-nous pour la
future stratégie du SAGE
Scarpe amont ?

Laure-Marie Facon, Serge Francois, Amaury Gernez, Nadège le Gentil,
Dominique Lièvre, Régis Mathian, Stéphanie Pasquet, Gérald Traisnel,
Anaïs Vanhaverbeke, Raymond Vendeville

Avis finalisé le 11 janvier 2020

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| 1- PROCESSUS MIS EN PLACE | 5 |
| Objectifs et méthode | 5 |
| Pourquoi un panel citoyen ? | 5 |
| Communication et constitution du panel citoyen | 5 |
| Pertinence du dispositif | 5 |
| Déroulé des ateliers participatifs | 6 |
| 2- PRÉAMBULE CITOYEN | 7 |
| Qui sommes-nous ?..... | 7 |
| Pourquoi nous sommes nous impliqués dans ce dispositif ? | 7 |
| 3- QUELS REGARDS PORTONS-NOUS SUR LA STRATÉGIE ÉLABORÉE PAR LES COMMISSIONS THÉMATIQUES ET LA CLE ? | 8 |
| Préserver l'équilibre quantitatif de la ressource en eau | 8 |
| Orientation 1 : Economiser et limiter les besoins en eau | 8 |
| Orientation 2 : Améliorer les connaissances et le suivi | 9 |
| Orientation 3 : Encadrer les prélèvements | 9 |
| Orientation 4 : Favoriser la recharge des nappes | 10 |
| Inondations et ruissellement | 11 |
| Orientation 5 : Organiser la gouvernance et l'animation de la problématique érosion .. | 11 |
| Orientation 6 : Restaurer les éléments paysagers et les dispositifs linéaires | 11 |
| Orientation 7 : Améliorer les pratiques agronomiques | 12 |
| Orientation 8 : Mieux gérer les eaux pluviales | 13 |
| Orientation 9 : Gérer le risque d'inondations dans une logique inter-bassins | 14 |
| Restaurer la qualité des eaux | 15 |
| Orientation 10 : Réduire les pressions liées à l'assainissement | 15 |
| Orientation 11 : Réduire les pressions diffuses agricoles | 16 |
| Orientation 12 : Amélioration des connaissances et communication | 17 |
| Préserver et restaurer les milieux aquatiques | 18 |
| Orientation 13 : Poursuivre les actions de restauration des rivières | 18 |
| Orientation 14 : Préserver les abords de cours d'eau | 19 |
| Orientation 15 : Amélioration et échanges des connaissances naturalistes | 20 |

| | |
|--|-----------|
| Le devenir de la Scarpe canalisée | 20 |
| Orientation 16 : Organiser la gestion du canal | 20 |
| Orientation 17 : Un canal ensauvagé à préserver | 20 |
| Orientation 18 : Encadrer les usages récréatifs de la Scarpe | 21 |
| Orientation 19 : Travailler sur la continuité écologique de la Scarpe canalisée | 21 |
| Préserver et restaurer les milieux humides | 22 |
| Orientation 20 : Identifier et connaître les zones humides | 22 |
| Orientation 21 : Mettre en place une stratégie de sauvegarde et de restauration des milieux humides | 22 |
| Orientation 22 : Activer les leviers réglementaires de protection | 23 |
| Communication et gouvernance | 23 |
| Orientation 23 : Etablir un plan de communication | 23 |
| Orientation 24 : Porter et animer le SAGE en phase de mise en œuvre | 24 |

4- QUELLES NOUVELLES ORIENTATIONS PROPOSONS-NOUS POUR LA FUTURE STRATÉGIE DU SAGE SCARPE AMONT ?

| | |
|---|-----------|
| La place des citoyens dans le cadre de la mise en œuvre du futur SAGE | 25 |
| Préambule à nos propositions – retour d’expérience et attentes | 25 |
| Propositions sur la place des citoyens dans le cadre de la mise en œuvre du futur SAGE | 26 |
| La place de l’offre de formation sous l’égide de la structure porteuse du SAGE..... | 27 |
| Mise en place d’un « label SAGE » | 27 |

OBJECTIFS ET MÉTHODES

Pourquoi un panel citoyen ?

La gestion de l'eau concerne tous les usagers du territoire et les conclusions du schéma d'aménagement et de gestion des eaux impacteront la vie de tous les habitants du territoire. Il est donc important que les citoyens puissent se prononcer sur les grandes orientations du SAGE.

C'est pourquoi les membres de la commission locale de l'eau ont choisi d'ouvrir la participation à un panel citoyen volontaire en parallèle des travaux menés par les commissions thématiques.

Communication et constitution du panel citoyen

L'appel à candidature a été relayé sur les réseaux sociaux des EPCI du territoire, ainsi que dans certains magazines communautaires et bulletins communaux renvoyant à un formulaire d'inscription en ligne.

En parallèle, un courrier individuel a été envoyé à 150 personnes tirées au sort dans l'annuaire téléphonique.

35 personnes se sont pré-inscrites. 14 personnes ont confirmé leur participation au panel et ont toutes été retenues. 4 d'entre elles ont finalement abandonné (2 ne sont jamais venues, 1 personne pour contraintes personnelles et 1 autre pour contraintes professionnelles).

Pertinence du dispositif

Le groupe constitué de citoyens n'est pas statistiquement représentatif mais sa composition n'est pas non plus totalement éloignée des grandes variables comme l'âge, le sexe, la diversité socio-professionnelle, la zone d'habitation propre au bassin versant.

Le groupe est constitué de 10 personnes motivées. Ce qu'il produit n'est pas l'agrégation de 10 opinions dont on s'efforcera de faire une moyenne. Il s'agit, et c'est bien là l'intérêt de la mise en commun de leurs différents talents, leurs différentes sensibilités, leurs différentes intelligences pour produire un avis qui conduit à la production d'un jugement qui est celui du groupe constitué. Enfin, il s'agit d'une expérimentation dans laquelle le panel citoyen est ainsi en capacité d'offrir aux responsables politiques un jugement dont la qualité se fonde sur la proximité avec l'intérêt général.

DÉROULÉ DES ATELIERS PARTICIPATIFS

Rappel du calendrier

Atelier n°1 : 19 octobre 2019

Jeu de rôle sur la gestion concertée de la ressource en eau
et présentation des enjeux

5 novembre :

participation en tant qu'observateurs de 4 membres du panel citoyen à la
CLE de validation des choix stratégiques

Atelier n°2 : 9 novembre 2019

Formation sur les sujets choisis lors de l'atelier 1 : qualité, quantité,
gouvernance

Atelier n°3 : 30 novembre 2019

Travail sur les leviers et présentation des choix stratégiques

Entre ateliers 3 et 4 :

contribution en ligne sur les choix stratégiques

Atelier n°4 : 14 décembre

Production d'un avis citoyen collectif

30 décembre 2019 :

Validation collective du contenu en tant qu'avis final



QUI SOMMES-NOUS ?

Nous sommes un panel citoyen de 10 personnes, composé de cinq femmes et cinq hommes, de 25 à 75 ans, de la Communauté Urbaine d'Arras et d'ailleurs : Arras, Achicourt, Maroeuil, Basseux, Fampoux, Noyelles-en-l'eau, Noyelles-sous-Bellonne).

POURQUOI NOUS SOMMES NOUS IMPLIQUÉS DANS CE DISPOSITIF ?

Nos motivations pour intégrer le panel citoyen sont multiples.

Une envie de mieux connaître et comprendre ce sujet crucial

La majorité d'entre nous ne sommes pas spécialistes de l'eau. Alors que les enjeux autour de la gestion des ressources semblent de plus en plus prégnants, nous avons souhaité améliorer notre connaissance et notre compréhension du sujet.

Accomplir notre devoir de citoyen

La ressource en eau est précieuse. C'est un bien commun qui peut devenir très rare, et nous soulignons l'intérêt manifeste des citoyens pour appréhender et commenter avec pérennité les mesures et les orientations préconisées par le SAGE. La commission locale de l'eau rassemble de nombreux acteurs, toutefois les habitants du territoire ne sont pas directement associés. Via ce dispositif, la CLE nous offre la possibilité d'exprimer notre avis sur les travaux menés dans le cadre du SAGE, de faire connaître nos préoccupations de citoyens et d'ouvrir le débat à des propositions citoyennes.

Nous nous sommes réunis sous la forme d'un groupe de citoyens volontaires ayant pour but de répondre à deux questions :

Quels regards portons-nous sur les scénarios alternatifs élaborés par les commissions thématiques et la Commission Locale de l'Eau et les choix stratégiques effectués le 5 novembre 2019 ?

Quelles nouvelles orientations proposons-nous pour la future stratégie du SAGE Scarpe amont ?

3- QUELS REGARDS PORTONS-NOUS SUR LA STRATÉGIE ÉLABORÉE PAR LES COMMISSIONS THÉMATIQUES ET LA CLE ?

PRÉSERVER L'ÉQUILIBRE QUANTITATIF DE LA RESSOURCE EN EAU

Orientation 1 : Economiser et limiter les besoins en eau

● **Mesure 1.1 : Economiser l'eau pour tous les usages**

Nous avons pris connaissance du contenu de cette mesure :

- Améliorer les rendements des réseaux d'eau potable ;
- Mettre en place de dispositifs hydroéconomiques dans les bâtiments publics ;
- Sensibiliser les particuliers aux économies d'eau ;
- Sensibiliser les industriels et les agriculteurs aux économies d'eau et les accompagner pour améliorer les process.

Ces leviers d'actions nous paraissent pertinents.



Éléments additionnels souhaités par notre groupe de travail

Au-delà de la sensibilisation des particuliers aux économies d'eau, nous préconisons de mettre en place une tarification incitative afin de responsabiliser chaque citoyen sur une consommation raisonnable. La mise en place de cette tarification incitative nous paraît être l'un des leviers à retenir pour faire évoluer les comportements et éviter le gaspillage.

Pour autant, la mise en place de cette tarification incitative devrait être précédée d'un accompagnement pédagogique des usagers en donnant des moyens et des solutions à chacun pour réduire sa consommation.

● **Mesure 1.2 : Prendre en compte la disponibilité en eau dans la planification de l'aménagement du territoire**

Nous avons pris connaissance du contenu de cette mesure qui consiste à ce qu'au moment de l'élaboration des documents d'urbanisme, les collectivités prennent en compte les disponibilités en eau potable pour déterminer les capacités d'accueil du territoire.

Cette mesure nous apparaît cohérente.

Orientation 2 : Améliorer les connaissances et le suivi

● **Mesure 2.1 : Suivre l'évolution des prélèvements**

Nous avons pris connaissance du contenu de cette mesure :

- Créer une base de données permettant de recenser l'ensemble des volumes prélevés par les différents acteurs ;
- Actualisation annuelle de cette base de données.

Ces leviers d'actions nous paraissent pertinents

● **Mesure 2.2 : Améliorer les connaissances sur la ressource et les besoins**

Nous avons pris connaissance du contenu de cette mesure :

- Mener une étude pour connaître les volumes disponibles dans la nappe phréatique ;
- Déterminer les débits minimums biologiques des cours d'eau principaux (c'est-à-dire le débit minimum nécessaire pour la survie des espèces animales et végétales) ;
- Adapter des seuils d'alerte et de crise.

Ces leviers d'actions nous paraissent pertinents.

Éléments additionnels souhaités par notre groupe de travail

Nous préconisons la réalisation d'un suivi du niveau des nappes en lien avec les suivis existants, associé à un porté à connaissance dans un objectif de transparence vis-à-vis de tous les acteurs du territoire.

Orientation 3 : Encadrer les prélèvements

● **Mesure 3.1 : Envisager la fixation des volumes maximum prélevables par catégorie d'acteur**

Nous avons pris connaissance du contenu de cette mesure :

- Une étude en cours permettra d'avoir une idée de la pression sur la ressource dans les années à venir.
- En fonction des résultats de cette étude, il sera décidé de fixer des volumes maximum de prélèvement à ne pas dépasser pour chaque usage (eau potable - industriels - agriculteurs).

Cette mesure ne nous apparaît pas suffisamment ambitieuse, nous suggérons de la faire évoluer.



Éléments additionnels souhaités par notre groupe de travail

Nous, membres du panel citoyen, sommes très sensibles à l'enjeu de préserver durablement un équilibre quantitatif de la ressource tant pour les usages que pour la protection des milieux aquatiques. C'est pourquoi nous souhaitons que la CLE soit plus ambitieuse sur la fixation des volumes maximum prélevables par catégorie d'acteurs. Nous pensons en effet, qu'il faut aller au-delà du terme « envisager des volumes prélevables » et avoir pour objectif de résultat la fixation de ces quotas. Le terme « envisager » sous entends que ce ne serait pas forcément retenu.

Il nous semble nécessaire d'aboutir à un objectif d'équilibre avec des seuils de prélèvement réévalués chaque année, ainsi qu'une hiérarchisation des besoins et priorisation des usages en cas de dégradation.

● **Mesure 3.2 : Encadrer le développement de l'irrigation**

Nous avons pris connaissance du contenu de cette mesure :

- Encadrer le développement de l'irrigation dans la limite des volumes prélevables ;
- Mettre en place une gestion collective des prélèvements d'irrigation ;
- Développer des systèmes de cultures plus efficaces face à la sécheresse ;
- Réfléchir au stockage d'eau et aux méthodes d'irrigation alternatives (réutilisation d'eau...).

Ces leviers d'actions nous paraissent pertinents.

Orientation 4 : Favoriser la recharge des nappes

● **Mesure 4.1 : favoriser la recharge des nappes**

Nous avons pris connaissance du contenu de cette mesure :

- En zone rurale : Modifier les pratiques agricoles afin d'améliorer la structure et la perméabilité des sols agricoles ;
- En zone urbaine : Sur tous les nouveaux projets d'aménagement, privilégier une gestion à la source des eaux pluviales avec ré-infiltration ;
- En zone urbaine : Profiter des requalifications de l'espace urbain pour recréer des dispositifs d'infiltration sur site.

Ces leviers d'actions nous paraissent pertinents.

INONDATIONS ET RUISSELLEMENT

Orientation 5 : Organiser la gouvernance et l'animation de la problématique érosion

Nous avons pris connaissance du contenu des différentes mesures rappelées ci-dessous, globalement nous avons des remarques relatives aux outils cartographiques de suivi et de gestion.

Éléments additionnels souhaités par notre groupe de travail

Si certains supports cartographiques existent déjà ou sont en cours d'élaboration (zonage des remontées de nappes, zones d'expansion de crues, ouvrages pouvant faire obstacle à l'écoulement des eaux...), nous insistons sur la nécessité de construire et mettre à jour ces supports cartographiques des zones à risques et de les porter à connaissance. Cette approche cartographique est un prérequis pour mieux gérer les risques d'inondation et de ruissellement.

● **Mesure 5.1 : Coordonner et animer les actions de lutte contre l'érosion**

Nous avons pris connaissance du contenu de cette mesure qui consiste à permettre l'articulation entre la commune, l'Établissement Public de Coopération Intercommunal et la structure porteuse du SAGE sur les volets travaux, études et animation.

Cette mesure nous apparaît cohérente.

Orientation 6 : Restaurer les éléments paysagers et les dispositifs linéaires

● **Mesure 6.1 : Pérenniser les éléments paysagers existants (haies, talus, prairies...)**

Nous avons pris connaissance du contenu de cette mesure :

- Protéger les éléments paysagers (haies...) et les prairies par un classement dans les documents d'urbanisme ;
- Mettre en place des ceintures vertes autour des bourgs et des zones tampons autour des nouveaux lotissements ;
- Éviter l'urbanisation dans les axes d'écoulement par un classement de ces axes dans les documents d'urbanisme.

Ces leviers d'actions appellent de notre part des compléments.



Éléments additionnels souhaités par notre groupe de travail

Pérenniser les éléments paysagers existants nécessite de notre point de vue au préalable de répertorier chaque élément paysager.

● **Mesure 6. 2 : Restaurer et entretenir les éléments linéaires (haies, fascines, talus, bandes enherbées...)**

Nous avons pris connaissance du contenu de cette mesure :

- Réaliser un diagnostic érosion en partenariat avec la chambre d'agriculture
- Mettre en place des aménagements linéaires
- Sensibiliser et accompagner financièrement les exploitants et propriétaires pour l'entretien de ces éléments.

Ces leviers d'actions nous paraissent insuffisants au regard des enjeux, nous invitons les membres de la CLE à intégrer les propositions ci-après.



Éléments additionnels souhaités par notre groupe de travail

Transformer la mesure initiale selon l'intitulé suivant car il nous semble indispensable de développer les dispositifs antiérosifs au-delà de la restauration et l'entretien :

Mesure 6.2 (nouvelle version) : Restaurer, entretenir et développer les éléments linéaires (haies, fascines, talus, bandes enherbées...) même dans les zones non agricoles.

S'il devait y avoir sur une partie du territoire une opération d'aménagement foncier entraînant une évolution du positionnement des éléments antiérosifs, conditionner ces évolutions à autorisation préalable suivie d'une compensation a minima équivalente.

Orientation 7 : Améliorer les pratiques agronomiques

● **Mesure 7.1 : Accompagner les agriculteurs pour l'adaptation des pratiques en vue de limiter l'érosion**

Nous avons pris connaissance du contenu de cette mesure :

- Accompagnement technique individuel et collectif des agriculteurs ;
- Créer un GIEE (groupement d'intérêt économique et environnemental) ;
- Elaborer une charte de bonne pratique et rémunérer les agriculteurs pour services environnementaux ;
- Acquérir des parcelles sur les secteurs les plus sensibles pour mettre en place des baux environnementaux.

Ces leviers d'actions nous paraissent pertinents.

● **Mesure 7.2 : Favoriser le maillage des assolements**

Nous avons pris connaissance du contenu de cette mesure qui consiste à organiser des réunions annuelles de concertation entre agriculteurs voisins pour éviter le regroupement de cultures sensibles sur les secteurs à risques.

Cette mesure nous apparaît pertinente.

Orientation 8 : Mieux gérer les eaux pluviales

Éléments additionnels souhaités par notre groupe de travail

Les deux mesures proposées dans cette orientation devraient être plus développées puisque liées à l'urbanisme, nous proposons des ajouts de manières argumentées ci-après mesures par mesures. Nous suggérons également d'ajouter une mesure 8.3 au sein de la future stratégie.

● **Mesure 8.1 : Intégrer la gestion à la source des eaux pluviales dans les nouveaux aménagements**

Nous avons pris connaissance du contenu de cette mesure :

- Limiter l'artificialisation des sols et mettre en place des surfaces perméables (routes, trottoirs, parking...) : des objectifs ambitieux dans les documents d'urbanisme ;
- Gérer les eaux pluviales à la parcelle.

Ces leviers d'actions nous paraissent pertinents mais à compléter.

Éléments additionnels souhaités par notre groupe de travail

Décliner les solutions de recharge de nappe optimisée, avec un focus sur les nouvelles constructions et sur l'existant.

Ajouter : « Ne plus accepter de nouvelles constructions sans gestion des eaux à la source (toitures végétalisées ou à rétention, végétalisation urbaine, parkings filtrants (sauf si pollution avérée), récupération des eaux pluviales...) et limiter au maximum le recours à des bassins d'infiltration qui empiètent sur les espaces agricoles et naturels ».

Sensibiliser les services de l'urbanisme sur les taux d'imperméabilisation maximum admissibles et les secteurs où l'infiltration des eaux pluviales présente un risque à partir de cartes : le SAGE doit éclairer les services urbains pour éviter des incohérences ou insuffisances techniques.

● **Mesure 8.2 : Dé-raccorder les surfaces imperméables et ré-infiltrer les eaux à la parcelle sur les aménagements existants**

Nous avons pris connaissance du contenu de cette mesure qui consiste à dé-raccorder les surfaces imperméables et ré-infiltrer les eaux à la parcelle sur les aménagements existants à l'occasion de projets de requalification de voiries, quartiers, etc.

Ces leviers d'actions nous paraissent pertinents mais néanmoins insuffisants.



Éléments additionnels souhaités par notre groupe de travail

Ajouter une mesure 8.3 intitulée « Créer un schéma d'aménagement des eaux pluviales à l'échelle des EPCI ». Ce schéma recensera les secteurs à risque d'inondation par ruissellement.

Orientation 9 : Gérer le risque d'inondations dans une logique inter-bassins

● **Mesure 9.1 : Organiser la gouvernance du risque inondation**

Nous avons pris connaissance du contenu de cette mesure qui consiste à mettre en place une commission interSAGEs pour échanger et ne pas créer de structure supra-SAGEs.

Cette mesure nous apparaît pertinente.

● **Mesure 9.2 : Identifier, restaurer et entretenir les zones d'expansion de crue naturelles**

Nous avons pris connaissance du contenu de cette mesure qui consiste à cartographier, aménager et entretenir ces zones.

Cette mesure nous apparaît pertinente.

● **Mesure 9.3 : Sensibiliser à la culture du risque**

Nous avons pris connaissance du contenu de cette mesure :

- Elaborer des plans communaux de sauvegarde (PCS) et des documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) sur toutes les communes du territoire ;
- Poursuivre le contrôle des installations en assainissement non collectif.

Ces leviers d'actions nous paraissent pertinents.

RESTAURER LA QUALITÉ DES EAUX

Orientation 10 : Réduire les pressions liées à l'assainissement

● **Mesure 10.1 : Réduire les pressions de l'assainissement domestique collectif et non collectif**

Nous avons pris connaissance du contenu de cette mesure :

- Entretenir les stations d'épuration et réseaux de collecte ;
- Renforcer le contrôle des branchements.

Ces leviers d'actions nous paraissent pertinents.

Éléments additionnels souhaités par notre groupe de travail

Nous souhaitons une progression des taux de collecte et d'épuration des eaux résiduaires domestiques. Pour cela, il nous semble nécessaire d'entretenir les stations d'épuration et réseaux de collecte et de prévoir l'augmentation des capacités épuratoires pour s'adapter à l'amélioration des taux de collecte.

De plus, nous demandons aux acteurs de faire en sorte qu'il n'y ait plus aucun déversement d'eaux non traitées vers les milieux naturels via les déversoirs d'orage, ces déversements étant très dommageables pour les milieux naturels et la biodiversité qu'ils abritent. Cela pourra passer par une gestion à la source des eaux pluviales, le passage à des réseaux séparatifs, la réalisation de bassins d'orage...

● **Mesure 10.2 : Réduire les pressions de l'assainissement industriel**

Nous avons pris connaissance du contenu de cette mesure qui consiste à mettre en place des conventions de raccordement à la station d'épuration entre collectivités et industriels.

Ces leviers d'actions nous paraissent pertinents mais méritent quelques compléments.

Éléments additionnels souhaités par notre groupe de travail

Rechercher et identifier les sites d'activités économiques susceptibles de rejeter des substances toxiques. Le cas échéant, organiser la mise en œuvre des dispositions pour supprimer ces rejets toxiques.

Orientation 11 : Réduire les pressions diffuses agricoles

● **Mesure 11.1 : Accompagner les changements de pratiques agricoles**

Nous avons pris connaissance du contenu de cette mesure :

- Accompagnement technique individuel et collectif des agriculteurs ;
- Créer un GIEE (groupement d'intérêt économique et environnemental) ;
- Elaborer une charte de bonne pratique et rémunérer les agriculteurs pour services environnementaux.

Ces leviers d'actions nous paraissent pertinents, néanmoins ils amènent de notre part des éléments complémentaires.

Éléments additionnels souhaités par notre groupe de travail

La « rémunération des agriculteurs pour services environnementaux » devrait reposer sur la participation financière aux investissements ayant pour but un changement vers des pratiques vertueuses. Compte tenu de l'impact des pollutions diffuses d'origine agricole sur le territoire du SAGE, il nous paraît nécessaire de préciser plus finement les objectifs de l'accompagnement. Cet accompagnement doit dépasser l'optimisation des pratiques actuelles en permettant des changements significatifs capables de combiner bonne qualité de l'eau et adhésion de la profession agricole. Au sein du SAGE il faut qu'il y ait un poste d'animation dédié à l'accompagnement de la conduite du changement des pratiques et de modèle.

● **Mesure 11.2 : Accompagner et développer les filières**

Nous avons pris connaissance du contenu de cette mesure :

- Rechercher des débouchés locaux pour valoriser les productions vertueuses (cantines scolaires par exemple) ;
- Sensibiliser et associer les industries agro-alimentaires pour faire évoluer les cahiers des charges.

Ces leviers d'actions nous paraissent pertinents, toutefois nous préconisons de les compléter.

Éléments additionnels souhaités par notre groupe de travail

Valoriser et essayer les productions vertueuses au titre du « label SAGE » à créer, proposition innovante que nous développons en partie 4 de notre avis citoyen : « Quelles nouvelles propositions stratégiques proposons-nous pour la future stratégie du SAGE Scarpe amont ? »

● **Mesure 11.3 : Etablir une stratégie foncière**

Nous avons pris connaissance du contenu de cette mesure qui consiste à acquérir des parcelles sur les secteurs les plus sensibles pour mettre en place des baux environnementaux.

Cette mesure nous paraît pertinente.

● **Mesure 11.4 : Engager une opération de reconquête de la qualité de l'eau (ORQUE) sur les captages prioritaires**

Nous avons pris connaissance du contenu de cette mesure qui nous paraît insuffisante pour reconquérir la qualité de l'eau.



Éléments additionnels souhaités par notre groupe de travail

Nous proposons d'engager des opérations de reconquête de la qualité de l'eau sur tous les captages d'alimentation en eau potable du territoire.

Orientation 12 : Amélioration des connaissances et communication

● **Mesure 12.1 : Connaître l'origine des polluants azotés**

Nous avons pris connaissance du contenu de cette mesure qui consiste à connaître l'origine des nitrites et de l'ammonium dont l'origine peut être agricole ou domestique et qui en l'occurrence fait débat.

Cette mesure nous paraît pertinente.

● **Mesure 12.2 : Assurer une veille scientifique sur certains polluants**

Nous avons pris connaissance du contenu de cette mesure qui porte sur l'avancée du plan national micropolluant, sur les pollutions médicamenteuses et sur les perchlorates.

L'intitulé de cette mesure nécessite d'être complété.



Éléments additionnels souhaités par notre groupe de travail

Nous suggérons une nouvelle formulation de la mesure 12.2 : « Assurer une veille scientifique sur certains polluants et une concertation entre les acteurs possiblement concernés pour décliner des actions pour limiter les polluants ciblés. »

● **Mesure 12.3 : Communiquer sur la qualité des eaux et les changements de pratiques**

Nous avons pris connaissance du contenu de cette mesure qui consiste à informer la population de la qualité de l'eau et sur les actions mises en place.

Cette mesure est nécessaire et nous suggérons des compléments.



Éléments additionnels souhaités par notre groupe de travail

Nous suggérons une nouvelle formulation de la mesure 12.2 : « Communiquer sur la qualité des eaux et les changements de pratiques de façon compréhensible et accessible »

Afficher à intervalles réguliers les valeurs des indicateurs chiffrés correspondants et leurs évolutions (assainissement et épuration tout particulièrement).

Faire adhérer le territoire à un label 0 phyto (même pour les cimetières et les terrains de sport).

PRÉSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES

Orientation 13 : Poursuivre les actions de restauration des rivières

● **Mesure 13.1 : Restaurer et entretenir les rivières**

Nous avons pris connaissance du contenu de cette mesure :

- Poursuivre la mise en œuvre des programmes de travaux des collectivités (restauration du lit, des berges et de la végétation rivulaire, enlèvement des protections de berges inadaptées, entretien...);
- Lutter contre les espèces exotiques envahissantes ;
- Présenter un bilan annuel de ces travaux à la commission locale de l'eau.

Ces leviers d'actions nous paraissent pertinents et amènent de notre part des compléments.



Éléments additionnels souhaités par notre groupe de travail

Aménager quelques zones de frayères, dans la partie canalisée.

Si nécessaire, effectuer des ré-empoissonnements pour introduire des espèces piscicoles variées et équilibrer leur écologie.

Créer un plan de gestion de cours d'eau étendu à toute la Scarpe (rivière et canalisée) et ses affluents.

● **Mesure 13.2 : Fixer des objectifs de rétablissement de la continuité écologique**

Nous avons pris connaissance du contenu de cette mesure qui consiste à travailler sur la continuité piscicole et sédimentaire des ouvrages de la Scarpe rivière, du Gy et du Crinchon.

Cette mesure nous paraît pertinente.

Orientation 14 : Préserver les abords de cours d'eau

Éléments additionnels souhaités par notre groupe de travail

En complément des deux mesures 14.1 et 14.2, nous proposons une mesure additionnelle.

● **Mesure 14.1 : Sanctuariser les prairies en bords de cours d'eau et les zones de source**

Nous avons pris connaissance du contenu de cette mesure :

- Etablir un périmètre de protection des zones de source
- Etablir une stratégie de valorisation des prairies situées en bord de cours d'eau

Ces leviers d'actions nous paraissent pertinents.

● **Mesure 14.2 : Préserver les réseaux de fossés**

Nous avons pris connaissance du contenu de cette mesure qui consiste à réaliser une cartographie des fossés.

Cette mesure nous paraît pertinente.

Éléments additionnels souhaités par notre groupe de travail

Mesure 14.3 : Création d'une brigade verte chargée de contrôler et de rappeler les droits et devoirs des usagers en lien avec la préservation des abords de cours d'eau.

Orientation 15 : Amélioration et échanges des connaissances naturalistes

● **Mesure 15.1 : Enrichir les connaissances naturalistes**

Nous avons pris connaissance du contenu de cette mesure :

- Mettre en place une plateforme de contributions citoyennes
- Créer une commission «naturalistes» au sein du SAGE

Ces leviers d'actions nous paraissent pertinents et amènent de notre part plusieurs compléments.

Éléments additionnels souhaités par notre groupe de travail

Décrire à intervalles réguliers la vie piscicole et son évolution dans l'ensemble du Bassin de la Scarpe amont afin d'organiser la démarche vers les améliorations.

Faire connaître à l'opinion publique locale les résultats obtenus sur la vie piscicole de la Scarpe amont afin d'éclairer sur les enjeux.

Créer un observatoire de la vie piscicole avec du matériel pédagogique et une mise à disposition des ressources et données sur le sujet.

Impliquer les scolaires dans la biodiversité de la rivière proche : sorties d'observation, voire parties de pêche avec identification des espèces et remise à l'eau sans mortalité... Cette éducation à la protection de l'environnement et de la biodiversité permettrait ainsi de modifier les comportements.

PRÉSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES

Orientation 16 : Organiser la gestion du canal

Nous avons noté que ce point n'a pas encore été tranché et sera discuté lors de l'écriture du SAGE.

Orientation 17 : Un canal ensauvagé à préserver

● **Mesure 17.1 : Protéger la biodiversité du canal et renaturer là où c'est possible**

Nous avons pris connaissance du contenu de cette mesure :

- Mener des actions de renaturation sur la partie du canal située entre Athies et Biache-Saint-Vaast;
- Améliorer la connexion du canal avec les marais ;
- Réaliser un diagnostic naturaliste.

Ces leviers d'actions nous paraissent pertinents.

Orientation 18 : Encadrer les usages récréatifs de la Scarpe

● **Mesure 18.1 : Encadrer les usages du canal**

Nous avons pris connaissance du contenu de cette mesure consistant à élaborer une charte des usagers pour encadrer les différentes pratiques avec l'ensemble des acteurs concernés et les associations de protection de l'environnement.

Cette mesure nous paraît pertinente.

● **Mesure 18.2 : Etablir un schéma directeur de développement de la Scarpe canalisée**

Nous avons pris connaissance du contenu de cette mesure :

- Ce schéma, élaboré de manière partenariale, a vocation à encadrer les activités sur tous les tronçons du canal. Il s'intéresse aux usages récréatifs et sportifs, aux offres touristiques, à la navigation, à l'hydro-électricité... ;
- Il pourra limiter la fréquentation sur certains secteurs si nécessaire.

Ces leviers d'actions nous paraissent pertinents. Néanmoins, il nous semble nécessaire développer nos attentes envers le futur SAGE vis-à-vis de l'absence d'espaces de baignades autorisés sur le territoire (ci-après).

Éléments additionnels souhaités par notre groupe de travail

Le lac bleu est le théâtre de nombreux conflits d'usage. En particulier, la transgression de l'interdiction de baignade aboutit chaque été à la fermeture du site pour tous les usagers, ce que nous regrettons. Nous demandons à la CLE de prendre des mesures visant à résoudre les conflits d'usage sur ce site emblématique.

Orientation 19 : Travailler sur la continuité écologique de la Scarpe canalisée

● **Mesure 19.1 : Maintenir l'ensemble des écluses pour préserver le potentiel de navigation**

Nous avons pris connaissance du contenu de cette mesure qui vise à la mise en place des ouvrages améliorant le franchissement piscicole à l'occasion de l'aménagement d'installations hydro-électriques.

Cette mesure nous paraît pertinente.



Éléments additionnels souhaités par notre groupe de travail

Limiter la navigation de la Scarpe à la plaisance.

PRÉSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX HUMIDES

Nous partageons le contenu des trois premières orientations « identifier et connaître les zones humides », « Mettre en place une stratégie de sauvegarde et de restauration des milieux humides » et « Activer les leviers réglementaires de protection » mais celles-ci méritent des compléments.



Éléments additionnels souhaités par notre groupe de travail

La préservation de la biodiversité devrait être davantage mise en avant : Grèbes castagneux, cygnes tuberculés, hérons... Elle doit être préservée et restaurée et passer par une sensibilisation et un renforcement de la protection sur les zones en danger de perte de biodiversité.

Proposer des solutions pour anticiper les effets du changement climatique sur les milieux humides.

Orientation 20 : Identifier et connaître les zones humides

● Mesure 20.1 : Identifier les zones humides

Nous avons pris connaissance du contenu de cette mesure :

- Sur la base de l'inventaire prévu en 2020, déterminer les enjeux, les fonctionnalités et les menaces pour chaque zone humide.
- Conformément à la demande du SDAGE Artois Picardie, identifier les zones remarquables, les zones à restaurer et les zones agricoles fonctionnelle

Ces leviers d'actions nous paraissent pertinents.

Orientation 21 : Mettre en place une stratégie de sauvegarde et de restauration des milieux humides

● Mesure 21.1 : Sauvegarder et restaurer les zones humides

Nous avons pris connaissance du contenu de cette mesure :

- Sanctuariser les zones humides remarquables ;
- Diverses actions possibles sur les zones humides à restaurer : gestion conservatoire, acquisition foncière, travaux ambitieux de restauration...

Ces leviers d'actions nous paraissent pertinents mais méritent des compléments de notre part.



Éléments additionnels souhaités par notre groupe de travail

Sanctuariser les zones humides remarquables y compris en zone agricole.

Faire de nos zones humides des territoires pionniers de la transition écologique, en évoquant les nouvelles alternatives telles que la captation carbone, les sujets fiscaux et de compensation carbone... Tout doit être mis en œuvre pour préserver le potentiel bénéfique des milieux humides et les préserver par tous les moyens réalisables.

Obtenir un classement spécifique ou une labellisation de certaines zones humides (Ramsar ? Natura 2000 ? autres... ?)

Orientation 22 : Activer les leviers réglementaires de protection

● Mesure 22.1 : Empêcher la destruction des zones humides

Nous avons pris connaissance du contenu de cette mesure :

- Protéger les zones humides par un classement spécifique dans les documents d'urbanisme ;
- Possibilité d'alourdir les compensations en cas de destruction.

Ces leviers d'actions nous paraissent pertinents et amènent de notre part plusieurs compléments.



Éléments additionnels souhaités par notre groupe de travail

Possibilité de pondérer les compensations en cas de destruction.

Sanctuariser des zones humides selon la base de la cartographie qui a été faite.

Nouvelle mesure en lien avec le volet communication, sensibilisation : Valoriser les milieux humides et cours d'eau en créant des espaces pédagogiques (sentiers, observatoire) et un lieu de mise à disposition des données sur le sujet.

COMMUNICATION ET GOUVERNANCE

Orientation 23 : Etablir un plan de communication

● Mesure 23.1 : Communiquer sur le SAGE et le bassin de la Scarpe

Nous avons pris connaissance du contenu de cette mesure :

- Sensibiliser les scolaires et riverains des cours d'eau
- Organiser des concours d'actions innovantes, des trophées de l'eau...
- Rédiger des guides synthétiques à destination des différents publics

Ces leviers d'actions nous paraissent pertinents.

Éléments additionnels souhaités par notre groupe de travail

Se reporter à la partie 4 de notre avis « Quelles nouvelles propositions stratégiques proposons-nous pour la future stratégie du SAGE Scarpe amont ? » tout en intégrant nos remarques précédentes où nous suggérons sensibilisation et éducation à la gestion concertée et responsable de l'eau.

Orientation 24 : Porter et animer le SAGE en phase de mise en œuvre

● **Mesure 24.1 : Assurer les moyens d'animation nécessaires et impliquer les élus**

Nous avons pris connaissance du contenu de cette mesure :

- Impliquer les élus, notamment ceux qui ne siègent pas à la commission locale de l'eau ;
- Créer des groupes techniques ;
- Echanger avec les SAGE limitrophes ;
- Faire le lien avec les plans Climat-Air –Energie-Territorialisés ;
- Créer un observatoire de l'eau pour bancariser les données.

Ces leviers d'actions nous paraissent pertinents, nous suggérons un ajout.

Éléments additionnels souhaités par notre groupe de travail

Nouvelle mesure : « Accompagnement de TOUS les acteurs locaux, sans oublier les citoyens.

● **Mesure 24.2 : Suivre et évaluer le SAGE**

Nous avons pris connaissance du contenu de cette mesure :

- Mettre en place un tableau de bord ;
- Mettre en place un observatoire de l'eau ;
- Créer des commissions multi-acteurs pour suivre la mise en œuvre des mesures.

Ces leviers d'actions nous paraissent pertinents.

4- QUELLES NOUVELLES ORIENTATIONS PROPOSONS-NOUS POUR LA FUTURE STRATÉGIE DU SAGE SCARPE AMONT ?

LA PLACE DES CITOYENS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU FUTUR SAGE

Préambule à nos propositions – retour d’expérience et attentes

Retour d’expérience

Le travail que nous avons mené nous a permis de produire un avis collectif consensuel tout en partant de connaissances hétérogènes au début de la démarche.

Cette production a été possible car :

- nous avons pu avoir accès au contenu du diagnostic et aux réponses à nos questionnements sur l’ensemble des enjeux du SAGE ;
- nous avons cherché à converger sur une vision commune et à le vérifier par différentes étapes de validation ;
- nous avons été accompagnés en animation de groupes par des intervenant(e)s engagés dans une posture de neutralité au cours des 4 ateliers participatifs.

La possibilité d’assister en tant qu’observateurs, à la CLE du 05/11/2019 pour quatre d’entre nous disponibles a été appréciée et synonyme de transparence.

Nous sommes convaincus que les citoyens peuvent potentiellement aider les élus à prendre des décisions autrement pour les raisons suivantes et faire évoluer les cadres de perception :

- Notre expérience d’usagers du territoire nous permet de produire un regard différent et complémentaire des productions issues des commissions élargies et de la CLE. Notre avis collectif permet ainsi d’élargir le champ de vision de l’instance décisionnelle qu’est la CLE ;
- Nous avons par cette expérience enrichi nos connaissances. Indirectement nous sommes en mesure de parler à nos pairs des enjeux du SAGE Scarpe amont et de son devenir, à notre échelle nous contribuons ainsi chemin faisant à l’implication et la sensibilisation des autres citoyens ;
- Comparativement à un dispositif de consultation tel qu’une enquête publique, certes légitime et nécessaire, ce travail a permis un vrai temps d’appropriation et de co-construction.

Attentes

Vis-à-vis du processus dans lequel nous avons investi bénévolement de notre temps via quatre ateliers les samedi après-midi, la présence en CLE et des temps de relecture et d'échanges en ligne, nous attendons de la CLE le respect des points suivants :

- Après prise de connaissance de notre avis citoyen et présentation orale de notre travail en Commission Locale de l'Eau programmé le 29/01/2019, que la CLE porte à notre connaissance les suites données à nos propositions. Si certaines propositions ne sont pas retenues, en donner les raisons argumentées pour que nous puissions comprendre les décisions des élus ;
- Rendre public notre avis citoyen ainsi que la réponse argumentée de la CLE ;
- Etre globalement informés de l'élaboration du SAGE.

Propositions sur la place des citoyens dans le cadre de la mise en œuvre du futur SAGE

Eléments additionnels souhaités par notre groupe de travail

 CLE s'engage à développer une offre de participation accessible à tous. Suivant les sujets, ce seront tantôt les usagers des services publics, tantôt les habitants, tantôt les associations et autres acteurs légitimes, qui selon les thèmes et secteurs géographiques seront invités à prendre part aux dispositifs.

Les démarches de dialogue avec les citoyens pourront porter sur des diagnostics participatifs, la réflexion participative autour de pistes et actions à engager pour répondre aux enjeux, la mise en œuvre citoyenne de mesures du SAGE, l'évaluation participative du programme SAGE.

Pour stimuler la participation de tous, une attention particulière sera portée à l'attractivité des sujets débattus et à l'organisation concrète des instances ou dispositifs de dialogue : variété des formes de la participation, langage intelligible, horaire et lieu de réunions, plateforme internet, animation innovante et conviviale « hors les murs »...

La production d'une charte permettant de préciser comment la CLE envisage de « faire ensemble avec les citoyens » et « quelles garanties auront les citoyens d'être écoutés et que leur parole soit prise en compte » ?

Mettre en place un groupe de travail d'usagers pour la maîtrise quantitative de l'eau.

La mise en place d'un tableau de bord citoyen permettant

- de suivre de manière transparente les mesures citoyennes intégrées par le SAGE ;
- de préciser le cas échéant celles qui n'auront pas été retenues, le cas échéant pour quelles raisons complétées des éventuelles alternatives envisagées.

LA PLACE DE L'OFFRE DE FORMATION SOUS L'ÉGIDE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DU SAGE



Éléments additionnels souhaités par notre groupe de travail

Il nous paraît nécessaire que la structure porteuse du SAGE soit en capacité de monter et d'offrir des formations sur-mesure destinées à la sensibilisation différents usagers du territoire dans toute leur diversité (sans négliger la jeunesse, ni oublier les industriels, les agriculteurs, les lycées, etc.) afin de faciliter la prise de conscience et les changements nécessaires pour répondre aux enjeux.

MISE EN PLACE D'UN « LABEL SAGE »



Éléments additionnels souhaités par notre groupe de travail

Nouvelle mesure : Mettre en place un « Label SAGE », à l'image de ce qui est fait sur le bassin Rhin Meuse.

Ce label permettrait de valoriser et d'essaimer les pratiques remarquables en mettant en lumière les actions emblématiques en faveur de la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques. Commencer par réfléchir aux conditions d'obtention et à la finalité de ce label. Sa mise en place nécessiterait des moyens d'évaluation, l'écriture de critères précis, d'objectifs afin de garantir l'attribution et la qualité du label.



Avis Citoyen



sur l'élaboration stratégique du futur Schéma
d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin
versant de la Scarpe amont